

DECISION N° 16 /D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG DU 24 JUIN 2026
Portant attribution d'un (01) Marché au Ministère des Enseignements Secondaires

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires

- Vu la loi n°98/013 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence;
- Vu la loi n°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun;
- Vu la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités publiques;
- Vu La Loi N° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant la loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2026;
- Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- Vu L'arrêté n°9/MINMAP/CAB du 23 Janvier 2023 Fixant les seuils et les types de marchés pouvant faire l'objet de passation par voie électronique au titre de l'exercice 2023.
- Vu L'arrêté n°10/MINMAP/CAB du 23 Janvier 2023 Fixant la liste des actes et documents à publier obligatoirement sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics au titre de l'exercice 2023 ;
- Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
- La circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics ;
- Vu la circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
- Vu La Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics;
- Vu La Circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2026;
- Vu La Consultation de gré à gré N° 16/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2026 du 24 Juin 2026;
- Vu Le rapport de la Sous-Commission d'Analyse des offres.

DECIDE

Article 1^{er} : L'entreprise ci-après désignée est attributaire du Marché relatif à la Consultation N°16/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2026 du 24 Juin 2026 pour la poursuite des travaux de construction des VRD au lycée technique d'OMBE de la manière suivante :

DC N°	OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT en FCFA TTC	Délai (Mois)	IMPUTATION
16	Poursuite des travaux de construction des VRD au lycée technique d'OMBE.	Etablissements E. R. N COMPANY LIMITED	366 000 000	05 Mois	60 25 272 0 33000003 523314

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

- MINMAP;
- ARMP/JDM ;
- Président CIPM ;
- Intéressés ;
- Chrono/Archives ;
- Intéressés.

